



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## égalité professionnelle

Question écrite n° 85082

### Texte de la question

Mme Chantal Brunel attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la question de l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et sociales au sein des établissements publics administratifs dépendant de son ministère. À titre d'exemple on ne trouve pour le moment qu'une femme parmi les quatre membres nommés au sein du conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture et du paysage de Bretagne (ENSAB) ou les cinq membres nommés au CA de l'École nationale supérieure d'architecture et du paysage de Nantes (ENSAN). Sachant que moins de 15 % de femmes siègent dans ces instances, elle attire son attention sur la nécessité d'une exemplarité de l'État en matière de lutte contre les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes. Ne doutant pas qu'il entend mener une politique volontariste à ce sujet, conforme aux objectifs de constitutionnalité fixés par la réforme de 2008, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quel bilan statistique a été réalisé par ses services sur l'ensemble des EPA et EPIC placés sous sa tutelle et quels engagements concrets il entend prendre pour passer d'une égalité de droit à une égalité dans les faits.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Brunel](#)

**Circonscription :** Seine-et-Marne (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 85082

**Rubrique :** Femmes

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 juillet 2010, page 8225

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)